

Sol de Grisolles

Mémoire pour l'admission à l'Ecole Militaire (1769)

Le rédacteur de ce document semble être Louis-Athanase de Sol, fils de François de Sol, et père de Louis-Charles-René de Sol de Grisolles (1761-1836), pour qui il sollicite ici la réception à l'École royale militaire, et qui deviendra général Chouan auprès de Cadoudal sous la Révolution et le Premier Empire.

23 décembre 1769

Ce mémoire m'a été adressé par monsieur de Goyon. je luy repond que monsieur le p[ro]cureur luy envoyera un imprimé des questions auxquelles il faudra que monsieur de Sol réponde et qu'il le previendra des autres pièces qu'il faut y joindre ¹.

Le sieur de Sol, noble d'ancienne extraction, originaire de la province de Languedoc, né en Bretagne en mil sept cent dix sept et y demeurant actuellement, prouve que tous ses ancêtres depuis plus de deux siècles ont servi avec distinction.

Pierre de Sol fut commissaire lieutenant général d'artillerie, son brevet est du quatre may mil cinq cent quatre vingt neuf et par brevet du trois decembre mil cinq cent quatre vingt dix il eut la super intendance de l'artillerie, et fut la même année nommé capitaine de la ville et château de Verdun.

Bertrand Gilles de Sol, fils de Pierre, servit aussi longtemps comme on le voit par une lettre de Louis XIII dattée de Paris du mois d'aoust mil six cent vingt six et fut aussi capitaine de la ville et château de Verdun.

Paul de Sol, fils Bertrand, servit moins longtemps que ses pères, son fils Jean servit dans le régiment des vaisseaux.

Jean eut deux fils : Guillaume et François. Guillaume étoit capitaine dans le régiment du Rouergue ; il a servi sous Louis XIV et continué ses services sous Louis XV ; il étoit chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

1. *Ce paragraphe est en marge du premier folio, d'une autre main que celle qui a rédigé le document.*



[*folio 1v*] François, père du sieur de Sol, s'estoit distingué aussitôt qu'il avoit entré au service n'étant encore que volontaire au régiment de Xaintonge, il avoit monté le premier à l'escalade à la prise de Neubourg, avoit pris le gouverneur prisonnier et l'avait amené avant que les troupes fussent encore entrées dans la place, ce qui est constaté par un certificat du major général de l'armée datté du cinq janvier mil sept cent neuf. Aussitôt il fut fait lieutenant au régiment de Barville et aide-major de la ville et citadelle de Tournay le premier juillet mil sept cent neuf, et par commission en datte de mil sept cent onze, capitaine au régiment de Maillé. Il fut fait prisonnier au siège de Courtrai, fut échangé, revint à son régiment où il a servit jusqu'à sa mort qui arriva quelques années après.

Le sieur de Sol, fils de François avoit la même volonté que ses pères mais en lui laissant leur exemple à suivre, des biens considérables qu'ils avoient possédés, il ne lui est resté qu'une petite terre auprès de Toulouse affermée six cent francs. Son peu de bien, la difficulté d'avoir de l'employ l'obligèrent pour suivre son inclination de servir capitaine de compagnie détachée dans les milices garde-coste de Bretagne depuis l'année mil sept cent quarante jusqu'en mil sept cent cinquante. Il a cinq enfans [*folio 2v*], un garçon et quatre filles ; afin que son fils puisse suivre les traces de ses ancêtres, il vous supplie Monseigneur de vouloir bien le faire recevoir à l'Ecole Militaire. Il offre de prouver tout ce qui est avancé dans ce mémoire. A Guerrande, 23 décembre 1769.

[*Signé*] de Sol de Grisolles.

Nous, gentilhomme du territoire de Guerrande certifions la vérité des faits portés dans le mémoire cy-dessus. A Guerrande le 24 décembre 1769.

[*Signé*] de Kerleau, chevalier de l'ordre militaire de saint Louis, capitaine de grenadiers au régiment d'Aunis.

[*Signé*] Fournier de Pellan, ancien militaire, commandant le bataillon garde-coste de La Roche-Bernard, Chevalier de saint Louis.

[*Signé*] Le Chauff, d'Andigné, de K/cabus